

Message de salutations du président du Conseil des Etats

M. Claude HËCHE

Séance solennelle d'ouverture – 9 juillet 2015

Seule la version orale fait foi

Monsieur le Président de l'Assemblée des parlements francophones,
Monsieur le Président du Conseil national,
Monsieur le Chef du Département fédéral des affaires étrangères,
Madame la Secrétaire générale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Présidents et membres des parlements,
Mesdames et Messieurs les membres des délégations,
Mesdames et Messieurs les Invités,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse,

Berne, la ville fédérale, parle aujourd'hui la langue de Léopold Sédar Senghor, de Ferdinand Ramuz ou de Aimé Césaire. Par une heureuse coïncidence, les présidents des Chambres fédérales sont francophones cette année et c'est à eux qu'échoit l'honneur d'ouvrir la 41^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le chef du Département fédéral des affaires étrangères, Didier Burkhalter, élu du canton de Neuchâtel, prendra aussi la parole dans sa langue maternelle. Difficile de croire que la Suisse est un pays où la langue française est une langue minoritaire.

Sans oublier notre secrétaire général Philippe Schwab, personnage clef du bon fonctionnement de l'Assemblée fédérale ! Dans notre système de confiance contrôlée, ce francophone multilingue respecte la ligne de démarcation entre les responsabilités politiques et administratives. Il assure la neutralité, la permanence et l'autonomie des Services du Parlement. Et surtout, il est dépositaire de la mémoire de l'Assemblée fédérale. Je souhaite lui exprimer, ainsi qu'à tous les secrétaires et greffiers généraux qui veillent sur les parlements de la Francophonie, ma vive reconnaissance.

Je voudrais aussi rendre hommage à la Délégation suisse qui représente l'Assemblée fédérale auprès de l'APF depuis 1983. Elle s'engage sans compter pour l'enseignement, la formation et l'éducation dans le monde de la Francophonie. Elle défend avec vigueur les valeurs de l'APF.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de dire quelques mots sur le Jura, ma région, dernier né des cantons de la Confédération helvétique et qui fut le premier à adhérer à l'APF en 1980. Son histoire illustre magnifiquement la force du français comme vecteur d'identité.

Le Jura faisait partie de l'évêché de Bâle depuis l'an mille mais le Congrès de Vienne, évoqué par le président Stéphane Rossini, l'a attribué au canton de Berne, contre l'avis de ses habitants. L'antagonisme vis-à-vis des autorités alémaniques de tutelle s'est renforcé pour

finalement aboutir le 23 juin 1974, par un vote lors d'un plébiscite, à la création d'une nouvelle République francophone dans le concert fédéral quadrilingue.

L'exemple du Jura démontre la capacité de la Suisse moderne de prendre en compte les aspirations de ses minorités. Pour régler « la question jurassienne », la Confédération a entériné la modification des frontières de trois de ses cantons. Sans grands troubles ni effusions de sang ; grâce au fédéralisme et à une forte tradition humaniste et pédagogique.

« La question jurassienne » montre bien qu'en Suisse, on est d'abord citoyen de sa commune, puis de son canton et enfin de la Confédération. Je suis convaincu que la communauté commence là où les gens vivent. L'Etat central doit assumer les tâches que les communes et les cantons ne peuvent effectuer. Ce « principe d'aide » ou de « subsidiarité » protège les prérogatives des niveaux le plus bas et leur souveraineté.

« Un pour tous, tous pour un » : cette devise gravée sous la grande coupole du Palais du Parlement illustre une autre particularité de notre système politique. Le Conseil des Etats, notre sénat, en est le vivant exemple : les deux représentants du canton d'Uri, le moins peuplé avec ses 35 000 habitants, y ont autant de poids que ceux du canton de Zurich dont la population est 40 fois plus importante. Notre système de péréquation financière qui redistribue les recettes et les charges en fonction de la force économique des cantons renforce lui aussi la cohésion de la Suisse.

Ce principe de solidarité mériterait réflexion face aux inégalités dans ce monde, et en particulier face à la situation de l'immigration. En effet, dans les drames humains à taille mondiale qui se jouent, l'APF peut servir d'aiguillon à une action collective, à l'engagement de moyens et à la prise en charge équitable des personnes déracinées. Il en va également de notre responsabilité – comme politiques – de favoriser la formation des jeunes et la démocratie dans les régions où l'Etat et l'économie sont fragiles.

Mesdames et Messieurs,

Dans le village mondial, les frontières ne sont pas seulement là pour définir les souverainetés et les identités. Elles sont aussi des passerelles pour partager la prospérité et mettre en valeur le potentiel de toutes les régions du monde.

Ne l'oublions pas !

Je vous remercie de votre attention.